

GARANTIE ULTIMA COVER



DEL garantit la couverture automatique ULTIMA Cover deux ans pièces et main d'œuvre.

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication des équipements de la motorisation et de la toile.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (moteurs et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

La responsabilité de DEL ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités). Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

Sont exclus de la garantie :

- Détériorations dues au transport.
- Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice (si pose non assurée par DEL).
- Modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur.
- Erreur de raccordement ou de tension.
- Les trous et accrocs et déchirures.
- La tenue des coloris.

La couverture automatique ULTIMA Cover ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

Connectez-vous sur www.my-del.fr/garantie pour enregistrer la garantie de votre produit DEL dans le mois suivant sa pose.